

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC115

présenté par
Mme Mette
-----**ARTICLE 29****ÉTAT D****« Avances à l'audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	500 000
TV5 Monde	500 000	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Le présent amendement vise à apporter un soutien à la francophonie.

Véritable enjeu et atout de soft power, la francophonie doit être soutenue car elle l'une des clés du rayonnement de la culture française à travers le monde. Or il convient de mener une politique ambitieuse concernant la francophonie.

Cet amendement ne cherche, donc, pas à impacter davantage le financement de l'INA, mais bien à marquer l'ambition d'une politique publique tournée vers la francophonie.

Pour ce faire, le présent amendement a donc pour objet de redéployer une partie des autorisations d'engagement et des crédits de paiement dévolus au programme 845 « Institut national de l'audiovisuel » (action 1) pour les affecter au bénéfice du programme 847 « TV5 Monde » (action 1).